



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 22 REPRESENTES : 05 ABSENTS : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 12 septembre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, M. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</i></p> <p><i>Absents : M. Michel VARRONI et Mme Stéphanie LUSSIANA</i></p>
--	---

Délibération n°03

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

Objet : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Energies Renouvelables sur l'exercice 2023

Par délibération du 20 juillet 2020, le Conseil municipal approuvait la création du budget annexe Energies Renouvelables.

Les Services Publics Industriels et Commerciaux sont régis par un principe d'équilibre strict. A ce titre, les dépenses du service doivent être couvertes par les recettes. Néanmoins, le Code Général des collectivités territoriales autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal aux budgets annexes.

Cette année, deux nouvelles installations photovoltaïques seront mises en place sur les toitures des tennis couverts et de l'Ehpad la Nivéole. Le montant des travaux est estimé à 348 000 €. Pour la réalisation de ces opérations et pour éviter le recours à l'emprunt, il est proposé au conseil municipal de consentir une avance de trésorerie du budget principal à ce budget annexe d'un montant maximum de 400 000 €.

L'avance sera mobilisée au fur et à mesure des besoins par l'envoi d'ordres de paiements signés par M. Le Maire ou son représentant au Service de Gestion Comptable d'Albertville.

Cette avance, étant accordée pour une période supérieure à un an, elle devra être comptabilisée comme une dette, dans le cadre d'opérations budgétaires :

- Au sein du budget principal régi par la comptabilité M57 : mandat en dépense d'investissement au compte 27638 « autres immobilisations financières – autres créances immobilisées – autres établissements publics »
- Au sein du budget annexe doté de l'autonomie financière régi par la comptabilité M4 : titre en recette d'investissement au 1687 « autres dettes ».

Cette avance de trésorerie sera remboursée lorsque la trésorerie du budget annexe le permettra et débutera en 2025.

Calendrier prévisionnel pour un tirage maximum de 400 000.00 € :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - Au 31/12/2025 : 50 000.00 € | - au 31/12/2029 : 50 000.00 € |
| - Au 31/12/2026 : 50 000.00 € | - au 31/12/2030 : 50 000.00 € |
| - Au 31/12/2027 : 50 000.00 € | - au 31/12/2031 : 50 000.00 € |
| - Au 31/12/2028 : 50 000.00 € | - au 31/12/2032 : 50 000.00 € |

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 400 000 € du budget principal au budget annexe Energies Renouvelables sur l'exercice 2023 ;**
- **Acte que l'avance sera remboursée par le budget annexe Energies Renouvelables au budget principal au plus tard fin 2032 ;**
- **Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les ordres de paiement et tout document y afférent ;**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918_DE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

Publication : 22/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

